

MAIRIE DE CHARQUEMONT
25140

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le quatorze septembre deux mil vingt à vingt heures.

Le Conseil Municipal a été convoqué le sept septembre deux mil vingt.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf Madame Angélique MAIRE, absente, Monsieur Charles ALBER excusé, Madame Claire AVIGNON excusée qui donne procuration à Monsieur Pascal RENAUD, Madame Françoise VUILLEMIN excusée qui donne procuration à Madame Brigitte COURTET pour l'ensemble des décisions et votes devant intervenir lors de la réunion.

Monsieur Antoine PETIT est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020
- 2- Décision du maire par délégation du conseil municipal
- 3- Règlement intérieur du conseil municipal
- 4- Vente de l'immeuble sis 11 rue de l'Eglise
- 5- Centre de Sochaux
- 6- Demande de garantie d'emprunt par Habitat 25 dans le cadre de la construction de 11 logements rue des Capucines
- 7- Présentation du projet immobilier à l'ancienne usine Haenni
- 8- Marché de déneigement 2020-2024
- 9- Salles communales et conditions de mise à disposition
- 10- Comptes-rendus des commissions communales
- 11- Affaires diverses

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision qu'il a prise dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n°18/2020 du 25 mai 2020 :

2020.04 – ASSURANCES – Encaissement chèque SMACL ASSURANCES. Remboursement sinistre bris de glace sur véhicule VALTRA BE-996-PD du 11 mai 2020

Le Maire de CHARQUEMONT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n°18/2020 du 25 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurances et l'acceptation des indemnités de sinistres y afférentes,

Après avoir pris connaissance du chèque de SMACL ASSURANCES du 5 août 2020 d'un montant de 998.33 €, correspondant au remboursement d'un sinistre bris de glace sur véhicule VALTRA BE-996-PD le 11 mai 2020,

D E C I D E

Article 1 : Le chèque de SMACL ASSURANCES du 5 août 2020 d'une valeur de 998.33 €, correspondant au remboursement d'un sinistre bris de glace sur véhicule VALTRA BE-996-PD le 11 mai 2020, sera encaissé.

Article 2 : La présente décision est transmise au service de légalité de la Sous-Préfecture de Montbéliard et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors de la prochaine séance.

3- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- la tenue des réunions du conseil municipal,
- les droits des élus locaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

4- VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 11 RUE DE L'EGLISE

Par délibération n°16 /2019, le conseil municipal a autorisé le maire à engager les démarches pour vendre l'immeuble communal sis 11 rue de l'Eglise cadastré sections AD n°63 et AD n°153.

Vu l'avis des domaines du 30 juillet 2020 fixant à 115 000.00 € la valeur vénale du bien, et la marge d'appréciation permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale fixée à 15 %,

Vu la nécessité de prononcer le déclassement de ce bâtiment du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune afin de permettre sa cession,

Vu les différentes offres reçues,

Considérant que l'offre formulée par Monsieur VALENTE Hubert domicilié 2 chemin du Frêne, 25500 LE BELIEU, est l'offre la mieux-disante pour la somme de 100 000 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation du bâtiment et de l'emprise foncière, situés 11 rue de l'Eglise, cadastrés sections AD n°63 et AD n°153,
- Prononce le déclassement de ces biens immobiliers du domaine public communal et leur incorporation dans le domaine privé,
- Autorise la vente des biens immobiliers sis 11 rue de l'Eglise cadastrés sections AD n°63 et AD n°153, à Monsieur VALENTE Hubert, domicilié 2 chemin du Frêne, 25500 LE BELIEU, pour la somme de 100 000 €,
- Dit que les frais de géomètre restent à la charge de la commune,
- Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

5- CENTRE DE SOCHAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre de Sochaux a fait l'objet de différentes visites de la part d'investisseurs privés, que la commune s'est également informée sur les possibilités d'acquisition de ce bâtiment et notamment le portage du projet par l'Etablissement Public Foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité souhaite se porter acquéreur du Centre de Sochaux et laisse tous droits à Monsieur le Maire pour négocier et engager les démarches avec la Commune de Sochaux.

6- DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR HABITAT 25 DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS RUE DES CAPUCINES

Dans le cadre du financement de la construction de 11 logements rue des Capucines, Habitat 25 sollicite une garantie d'emprunt à la commune, à hauteur de 30 % du montant des travaux, pour l'emprunt consenti par la caisse des dépôts et consignations.

Monsieur le Maire explique que la commune a déjà accordé une garantie d'emprunt à Habitat 25 dans le cadre de la réhabilitation de 24 logements rue de la Gare en 2008 pour une durée de 20 ans. Cette garantie d'emprunt court encore jusqu'en 2028.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de garantie d'emprunt dans le cadre de la construction des 11 logements rue des Capucines par Habitat 25.

7- PRESENTATION DU PROJET IMMOBILIER A L'ANCIENNE USINE RUBIS PRECIS

Monsieur le Maire présente les plans du projet immobilier qui consiste en la création de 27 appartements à l'ancienne usine Rubis Précis.

8- PROJET D'AMENAGEMENT DE TERRAIN RUE DES VIOLETTES

Les riverains de la rue des Violettes sollicitent l'aménagement du terrain vague de la rue des Violettes (pose de buts de foot, terrain de pétanque, balançoire...) La pose d'une barrière a été budgétisée en 2020. La commission « terrains » est invitée à se rendre sur place pour étudier cette demande.

9- MARCHE DE DENEIGEMENT 2020-2024

Une consultation a été lancée pour le déneigement partiel de la commune de Charquemont pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 15 mars 2024. La date limite de réception des offres était le 31 août 2020.

La commission d'appel d'offres et des MAPA s'est réunie le 14 septembre pour étudier les offres et choisir l'entreprise.

3 entreprises ont retiré le dossier. 1 seule a formulé une offre.

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu la seule offre présentée par l'entreprise PR3T,
- Vu les tarifs proposés,

Décide de retenir l'entreprise PR3T pour assurer le déneigement partiel de la commune pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 15 mars 2024.

MATERIEL DE DENEIGEMENT COMMUNAL

La commission « voirie » s'est réunie pour étudier les différentes possibilités de matériel de déneigement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir :

- La proposition de l'entreprise DISTAGRI pour une saleuse Cemo pour un montant de 3 550 € HT (pour le tracteur Valtra)
- La proposition de l'entreprise CAPUT pour une saleuse pour le petit tracteur d'un montant de 1 200 € HT.

10- PROPOSITION DE VERSEMENT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNEL A L'ECOLE MATERNELLE

Les élèves de maternelle participent cette année au projet académique de lecture-écriture, le « Livre élu », initié par la DSDEN du Doubs et l'Académie de Besançon. Dans ce cadre, l'école sollicite une participation de la commune de 550 € pour l'achat d'ouvrages.

Elle sollicite également une participation financière de la commune pour le transport des élèves en autocar au cinéma de Maiche, à hauteur de 188 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école maternelle de 738 € pour ces deux opérations.

11- SALLES COMMUNALES ET CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que tous les utilisateurs des salles sont invités à respecter le règlement sanitaire et les gestes barrières.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal de se prononcer sur les conditions de mise à disposition des salles communales aux activités à but lucratif.

Il est proposé de demander 10 € par soir d'utilisation. La commission « associations, gestion des salles communales » est chargée de prendre contact avec les utilisateurs concernés.

12- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission « Culture, bibliothèque »** suite à la réunion avec les bénévoles de la bibliothèque le 4 septembre (Brigitte COURTET)

La bibliothèque a réouvert vendredi 11 septembre.

Les permanences sont fixées au mercredi et au vendredi de 16h à 18h.

La bibliothèque recherche des bénévoles.

- **Commission « Urbanisme, voirie, réglementation du domaine public, défense-incendie, éclairage public, équipements et matériels du service technique »** réunie le 10 septembre (Christophe JANIN)

Eclairage public : les candélabres posés dernièrement à la zone artisanale direction Fournet Blancheroche ne correspondent pas à la commande de la commune. Des contacts sont pris avec l'entreprise CITEOS.

Aménagement rue du Stade : Un projet de chicane est proposé et soumis pour accord au département.

Carrefour rue du Stade : Proposition d'aménagement pour casser la vitesse sans poser de ralentisseur. Un projet est soumis pour avis au département.

Radars pédagogiques : cet achat budgétisé en 2020 n'a pas été retenu par la commission qui pense qu'il ne s'agit pas d'une solution efficace pour réduire la vitesse.

Projet de poser des quilles basculantes derrière la salle des fêtes. Le chemin d'accès au tennis serait donc essentiellement piétonnier.

La signalétique commerciale va être installée prochainement. Les mâts sont financés par la collectivité. Les entreprises et commerces qui le souhaitent peuvent commander le nombre de lames de leur choix sur les panneaux dont les emplacements ont été définis par la collectivité et l'entreprise GirodMédias. Les lames indiquant les bâtiments ou sites communaux seront également posées.

Des problèmes de circulation et de police, rue du Général Leclerc et rue Neuve nécessitent de futurs aménagements. A travailler en commission

Place du 8 mai : problème de sécurité pour les automobilistes qui souhaitent tourner à gauche (direction Maiche) depuis la rue de la Gare. A travailler en commission

Terrain multi-sports : la commission propose de fixer l'horaire de fin d'utilisation du terrain afin d'éviter les abus nocturnes à 22h. Ceci sera notifié sur un panneau à l'entrée du site.

Christian LABARUSSIAS déplore plusieurs problèmes d'agressions sur le terrain.

Nécessité de prendre un arrêté de police pour interdire le stationnement sur les trottoirs et sur les espaces non délimités en tant que parking.

- **Commission « terrains, affaires sociales »** suite à la réunion du 11 juillet 2020 (Bernadette DELAVELLE)
- Le repas des anciens compte-tenu du contexte sanitaire, est annulé cette année. Un mot sera envoyé aux personnes.

- Demande d'acquisition par un privé d'un terrain jouxtant la copropriété 12 place de l'Hôtel de Ville au vu d'y construire des garages. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande pour l'instant.
- Demande de terrain de M. ROMER Fabrice rue de la Fontenotte. Le précédent conseil municipal lors de sa séance du 9 mars 2020 avait validé à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AL n°4 à Monsieur ROMER au prix de 12.88 €HT le m², prix qui correspondait au prix de vente des terrains d'aisance en agglomération. Il était également convenu que les différents frais relatifs à cette vente (géomètre, notaire...) seraient à charge de l'acquéreur. Il restait à définir la surface à céder de cette parcelle. La commission proposera une surface à céder à Monsieur ROMER.
- Terrains en vente GUINCHARD/BOUVEROT, grande rue. La commission rencontrera Monsieur BOUVEROT.
- Bande de terrain longeant le lotissement des Alizades : idée de créer une voie douce jusqu'à la Combe St Pierre en passant par le stade. Monsieur le Maire ajoute que la commune des Ecorces envisage également la création d'une voie douce entre les Ecorces et Charquemont.

13- AFFAIRES DIVERSES

- Remerciements des associations ADMR et « Danse en Ligne » pour l'octroi de subventions de fonctionnement en 2020
- Association les Doigts d'or : l'ensemble du conseil municipal est invité au « salon des créateurs » samedi 19 septembre à 18h à la salle des fêtes
- AG de Familles Rurales : 22/09/2020 à 20h au périscolaire. Bertrand LOUVET et Bernadette DELAVELLE y participeront.
- Service Technique : Vu les soucis d'organisation posés par la semaine de 4 jours au sein du service technique, il a été proposé au Centre de Gestion de passer à la semaine de 4.5 jours. Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion, les horaires du service technique seront modifiés comme suit à compter du 1^{er} octobre 2020 : lundi, mardi, jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 8h à 12h.
- Aménagement de la Place Lion d'Or : l'entreprise BEJ a présenté un deuxième devis d'un montant de 8 244 € TTC pour une nouvelle étude d'aménagement de la place. Les nouveaux objectifs par rapport à la précédente étude sont les suivants : créer plus de places de parking, sécuriser le carrefour grande rue/rue de l'Est pour la réduction des vitesses, créer un espace de convivialité ombragé et intergénérationnel, possibilité d'organiser des manifestations culturelles, créer un espace public beau, pratique et utile. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis auprès du cabinet BEJ.
- Projet « Arc en Ciel » à la Combe St Pierre : un nouveau projet papier a été remis à la collectivité.
- Le conseil municipal a offert une gerbe lors du décès de Monsieur Pierre VUILLEMIN, directeur de l'Orchestre d'Harmonie.
- Service entretien : deux personnes sont recrutées à temps partiel pour assurer le ménage à l'école primaire.

- Transports scolaires : 2 arrêts de bus existent actuellement : place du 8 mai + vers église. Idée de créer un nouvel arrêt de bus rue de Besançon, vers les ambulances Binet (Rendez-vous avec la Région le 24 septembre à 10h)
- Véritable problème de sécurité à l'arrêt de bus « Le Creux » (pas de passage piétons notamment)- A étudier
- 22 septembre à 20h : la commission « communication » présentera l'informatisation du cimetière et le site internet, et parlera du devenir du bulletin municipal. Les autres membres du conseil municipal sont invités à y participer s'ils le souhaitent. Des contacts sont pris avec David AUBRY pour parler d'éventuelles prestations au niveau du bulletin municipal et du site internet.
- 2 octobre à 20h30 à la salle des fêtes : conférence à la salle des fêtes par le Professeur Yves JACQUOT.

Le Maire,
Roland MARTIN

Le Secrétaire de séance,
Antoine PETIT